

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

TOUSSAINT LOUA

## **Le dernier dénombrement de l'Algérie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 20 (1879), p. 65-69

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1879\\_\\_20\\_\\_65\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__65_0)

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### LE DERNIER DÉNOMBREMENT DE L'ALGÉRIE.

C'est en 1876, pour la première fois, que la population de l'Algérie a été recensée dans les mêmes conditions que celle de la France. Nous allons faire ressortir aussi brièvement que possible les résultats les plus saillants de cette importante opération.

Rappelons d'abord que les trois départements de l'Algérie comprennent 15 arrondissements et 210 communes, dont 167 de plein exercice et 43 communes mixtes. Indépendamment de ces 210 communes qui forment le territoire civil proprement dit, le territoire de commandement, qui ressortit exclusivement à l'autorité militaire, compte 50 communes, dont 18 communes mixtes et 32 communes indigènes.

La population de l'Algérie se subdivise ainsi qu'il suit entre ces deux territoires:

Territoire civil . . . . .	1,316,517
Territoire de commandement	} population sédentaire . . . 36,314 } population nomade . . . 1,514,795

La superficie totale de l'Algérie étant de 318,334 kilomètres carrés, dont 41,599 en territoire civil et 276,735 en territoire de commandement, il en résulte que le nombre d'habitants par kilomètre est de 31.6 dans le premier territoire, et de 5.6 seulement dans le second, ce qui fait pour l'Algérie entière 9 habitants par kilomètre. Le département d'Alger, qui est relativement le plus peuplé, compte, en territoire civil, 59 habitants par kilomètre et dépasse ainsi en densité plus de 40 de nos départements. La population est moins dense à Oran, où elle n'est que de 27, et à Constantine, où elle n'atteint que 24.

On comprend qu'il n'a pas été possible de recenser la population nomade de l'Algérie aux points de vue très-variés que comporte le dénombrement statistique de la population; il en résulte que ce que nous avons à dire ne s'applique qu'à la population en territoire civil et à la population sédentaire du territoire de commandement, dont le total est de 1,352,831 individus.

Dans ce dernier chiffre, la population normale ou municipale, dont les habitants ont été recensés sur bulletins individuels, figure pour 1,292,890 habitants; la population comptée à part, qui comprend la population des collèges, des hôpitaux, communautés religieuses, etc., pour 8,890.

Enfin l'effectif de l'armée est de 51,051 officiers et soldats.

D'après ces données, on voit qu'en moyenne sur 100 individus, la population normale entre pour 95.6, la population comptée à part pour 0.6 et l'armée pour 3.8. Mais la proportion de l'armée, qui n'est que de 3.1 dans le territoire civil, s'élève à 27.0 dans le territoire de commandement. Elle y est donc neuf fois plus élevée que dans le territoire civil.

La population civile se divise elle-même en population agglomérée et en population éparses. Pour l'Algérie entière, la première s'élève à 395,510 et la seconde à 897,386 habitants, de sorte que les 70 centièmes de la population (au lieu de 38 p. 100 en France) résident dans des demeures isolées; mais pendant qu'en territoire civil la proportion des populations éparses est de 70 p. 100, elle ne s'élève, par suite d'un défaut relatif de sécurité, qu'à 24 p. 100 sur le territoire de commandement.

En France, on compte en moyenne 4.8 habitants domiciliés par maison et 3.6 par ménage. En Algérie, ces proportions sont respectivement de 6.7 et 4.1. A cet égard, les différences qu'offrent les provinces ou les territoires sont trop peu marquées pour être signalées.

Si l'on examine la population sédentaire de l'Algérie au point de vue de l'origine et de la nationalité, le document officiel nous fournit la subdivision ci-après :

Français	{	nés en Algérie . . . . .	64,512	4.8
		nés en France . . . . .	130,260	9.6
Étrangers naturalisés Français . . . . .			4,020	0.3
Israélites naturalisés . . . . .			33,506	2.5
Indigènes musulmans . . . . .			962,146	71.1
			<hr/>	<hr/>
			1,194,444	88.3
Étrangers résidant en Algérie. . . . .			158,387	11.7
			<hr/>	<hr/>
			1,352,831	100.0

D'où cette conséquence que la proportion des Français, si l'on considère comme tels les israélites naturalisés, est de 17 p. 100; celle des indigènes musulmans de 71 p. 100, et celle des étrangers de 12 p. 100.

D'un autre côté, la proportion des habitants nés en Algérie est de 78, et celle de la population venue du dehors de 22 p. 100.

C'est d'ailleurs dans la province d'Alger qu'il y a proportionnellement le plus de Français, dans celle de Constantine le plus d'indigènes musulmans, et dans la province d'Oran le plus d'étrangers. Dans cette dernière province même, les étrangers l'emportent sur les Français.

Dans le territoire de commandement, les Français, comme les étrangers, sont proportionnellement en plus grand nombre que sur le territoire civil, on y compte par conséquent moins d'indigènes, mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit ici que de la population sédentaire, et que la masse de la population nomade se compose presque exclusivement d'indigènes musulmans.

En ce qui concerne les étrangers proprement dits, on trouve que les Anglais séjournent de préférence dans la province de Constantine, les Allemands dans la pro-

vince d'Oran, les Italiens dans celle de Constantine, les Espagnols dans la province d'Oran et en second lieu dans celle d'Alger, les Suisses dans la province d'Alger, les Turcs dans celle de Constantine.

Les étrangers les plus nombreux sont les Espagnols, puis viennent les Italiens, les Anglais, les Allemands, les Suisses et les Turcs.

Quant à la population venue du dehors, sa proportion est pour la province d'Oran de 26 p. 100; à Alger, de 21 p. 100, et à Constantine, de 18 1/2 p. 100. Si l'on veut bien se rappeler que, dans la métropole même, la part de l'élément extérieur est de 16 p. 100, tandis qu'en Algérie elle ne dépasse pas 22 p. 100, on trouvera que c'est bien peu pour un pays de colonisation.

La population sédentaire de l'Algérie se répartit ainsi entre les deux sexes :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	HOMMES p. 100 femmes.
Territoire civil. . . . .	711,445	605,072	117.5
Territoire de commandement . . . . .	24,052	12,262	196.1
	<u>735,497</u>	<u>617,334</u>	<u>119.1</u>

Cette répartition n'a, comme on le voit, aucune analogie avec celle de la France continentale, où le sexe féminin l'emporte au contraire sur l'autre sexe dans le rapport de 100.86 à 100.

Ce rapport varie d'ailleurs considérablement suivant l'origine ou la nationalité des habitants :

	HOMMES p. 100 femmes.
Français } nés en Algérie . . . . .	104.3
Français } nés en France . . . . .	204.9
Étrangers naturalisés Français. . . . .	210.0
Israélites naturalisés. . . . .	105.4
Indigènes musulmans . . . . .	116.6
Étrangers . . . . .	124.1

Comme on devait s'y attendre, c'est dans la population autochtone que le rapport des sexes tend le plus à s'égaliser, tandis que les hommes dominent dans une forte proportion dans les populations venues du dehors. On remarquera, à cet égard, que les étrangers comptent relativement plus de femmes que les Français; mais, pour ces derniers, ce résultat est dû à la présence de l'armée. C'est là surtout ce qui explique la grande différence numérique des sexes sur le territoire de commandement.

Les différences essentielles qui séparent, au point de vue de la religion et des mœurs, la population indigène de l'Algérie de la population coloniale proprement dite, influent considérablement sur la composition aussi bien que sur la répartition des éléments de l'état civil. Pour l'Algérie entière, ces éléments se décomposent conformément au tableau ci-après :

	POPULATION PAR ÉTAT CIVIL.			
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.	Hommes p. 100 femmes.
Enfants . . . . .	282,016	201,426	483,442	140.0
Célibataires . . . . .	147,438	51,699	199,137	285.0
Mariés } monogames . . . . .	268,938	257,221	526,159	104.5
Mariés } polygames. . . . .	19,404	46,027	65,431	42.2
Divorcés non remariés. . . . .	2,765	3,167	5,932	87.3
Veufs. . . . .	14,936	57,794	72,730	25.9
	<u>735,497</u>	<u>617,334</u>	<u>1,352,831</u>	<u>119.1</u>

Étant donné l'effectif considérable de l'armée algérienne, on ne peut s'étonner qu'il y ait dans ce pays trois fois plus de célibataires du sexe masculin que de l'autre sexe. Les mariés monogames sont à peu près en nombre équivalent dans les deux sexes. A chaque marié polygame correspondent en moyenne un peu plus de deux femmes; les femmes divorcées non remariées sont en plus grand nombre que les hommes dans la même situation. Enfin, pendant qu'en France on compte deux fois plus de veuves que de veufs, en Algérie, le chiffre des veuves est quatre fois plus fort que celui des veufs.

Ce sont là autant de faits singuliers bien dignes de fixer l'attention.

Malgré les difficultés que devait entraîner une telle opération, l'administration n'a pas hésité à effectuer le recensement par âges de la population algérienne.

Mais, comme on devait s'y attendre, les tableaux dressés à cet égard, présentent, au point de vue européen, les plus grandes anomalies; c'est ainsi, par exemple, qu'on y trouve des femmes mariées de moins de cinq ans, et des hommes mariés de moins de sept. Une étude sur ce sujet nous entraînerait trop loin, nous devons donc nous borner à l'indiquer.

En calculant sur l'ensemble des âges, on est amené à constater que l'âge moyen de la population algérienne est d'environ 25 ans, c'est-à-dire inférieur de près de 7 ans à celui de la métropole qui, on se le rappelle, a été porté à 32 ans. Ajoutons que la série des âges ne se présente pas avec la régularité qu'on observe dans les populations assises, par suite de l'arrivée incessante d'éléments tout formés qui viennent du dehors.

On regrettait jusqu'alors de ne pas être fixé sur la situation économique de la population de notre grande colonie. Le recensement par professions, qui a été fait en 1876, comble heureusement cette lacune et ouvrira, nous l'espérons, de nouvelles perspectives aux progrès de la colonisation.

Indiquons d'abord comment la population sédentaire de l'Algérie se répartit entre les grands groupes professionnels, et rapprochons cette répartition de celle de la France :

GROUPES PROFESSIONNELS.	HABITANTS.	NOMBRE proportionnel.	
		Algérie.	France.
Agriculture . . . . .	935,408	74.2	53.0
Industrie . . . . .	155,032	12.3	26.0
Commerce et transport . . . . .	88,704	7.0	10.7
Professions libérales . . . . .	39,951	3.2	4.3
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus . . .	40,870	3.3	6.0
	<u>1,259,965</u>	<u>100.0</u>	<u>100.0</u>
Indigènes non classés. . . . .	32,905		
Total de la population recensée nominativement. . . .	<u>1,292,870</u>		

Le rapprochement des deux dernières colonnes montre combien la répartition professionnelle de l'Algérie diffère de celle de la France. En Algérie, la classe des cultivateurs forme, en effet, plus des trois quarts de la population, tandis qu'en France elle n'en forme qu'un peu plus de la moitié. En Algérie, on compte proportionnellement deux fois moins d'industriels qu'en France; il y a également moins de commerçants et de personnes appartenant aux professions libérales ou vivant exclusivement de leurs revenus.

Si l'on opère cette division par province, les proportions sont à peu près sem-

blables, toutefois l'élément agricole semble dominer à Constantine, l'élément industriel à Oran, l'élément libéral ou rentier à Alger.

Ces rapports s'appliquent à la population entière, c'est-à-dire que chaque subdivision comprend non-seulement ceux qui exercent les professions indiquées, mais encore leur famille et leurs domestiques.

Cette distinction a été faite, pour chaque groupe professionnel, en ce qui concerne la population recensée en territoire civil, et on peut en tirer cette conséquence, que la part de la population active est en Algérie de 34 p. 100, tandis qu'elle est de 40 p. 100 en France. En France, les salariés forment à peu près la moitié de la population active; en Algérie, cette proportion n'est que d'un tiers. Dans la population inactive, la part de la domesticité est, en France, de 11 p. 100; elle n'est, en Algérie, que de 5 1/2 p. 100, ou juste la moitié.

Enfin, si l'on passe aux grands groupes professionnels, on constate que la population active domine dans l'industrie; ce sont les professions libérales et, après elles, les professions commerciales qui comportent le plus d'employés; l'industrie, le plus d'ouvriers et de journaliers; les personnes vivant exclusivement de leurs revenus, le plus de domestiques.

S'il nous fallait résumer d'un trait les éléments constitutifs de la population algérienne, les chiffres disséminés dans ce travail permettraient de les résumer ainsi :

	Habitants.	
Population coloniale (y compris les israélites naturalisés). . . . .	390,685	13.6
Indigènes musulmans domiciliés . . . . .	962,146	33.6
Indigènes musulmans nomades. . . . .	1,514,795	52.8
	<u>2,867,626</u>	<u>100.0</u>

C'est à développer le premier de ces éléments et à s'assimiler, s'il est possible, le second que doivent tendre les efforts de la métropole. La richesse du sol fera le reste.

TOUSSAINT LOUA.